

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le dix-huit juin à vingt heures treize minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVILLE-SUR-SEINE, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire, à la salle de la salle polyvalente, en raison de la crise sanitaire Covid-19, ceci afin de respecter les gestes barrières,

Etaient présents : Hélène Sommella, Catherine Dechamps, Jean-Pierre Guilmot, Marc Larchevêque, Nicolas Decaux, , Sylvain Boulnois, Patrick Lebosquain, Alexandre Courchay, Audrey Ernst, Nicolas Lemesle.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Hélène Sommella

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire limitant le nombre de réunions de l'exécutif, madame le Maire demande aux conseillers municipaux, l'autorisation d'ajouter deux délibérations à la séance du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 délib n° 17

M. GUILMOT prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2019 qui se présente ainsi :

	section de fonctionnement		section d'investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Ecritures 2019	514 441,24	499 692,61	337 337,53	137 062,96
<i>excédent reporté exercice 2018</i>		<i>2 161 584,62</i>		<i>235 905,96</i>
<i>excédent par section exercice 2019</i>		<i>2 146 835,99</i>		<i>35 631,39</i>
Excédent total 2019	2 182 467,38			

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux, Mme le Maire ne participe pas au vote.

COMPTE DE GESTION 2019. délib n° 18

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2019, dressé par Mme RUFFE Receveur Municipal à la Trésorerie de Duclair, est approuvé à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

PARTICIPATIONS 2020 AUX DIFFERENTS ORGANISMES DE REGROUPEMENT délib n°19

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif à l'article 65548, les participations suivantes :

Département / FONDS DE SOLIDARITE ENERGIE ET LOGEMENT / (fsl)	200
SEINE LOGEMENT (association de Duclair) (fsl)	200
PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE-NORMANDE	1 526
CENTRES AERES ET DE LOISIRS (Dynamic Club Berville, MJCDuclair/ Bardouville)	1 000
Métropole Rouen/ Fonds d'Aide aux Jeunes(faj)	150
TOTAL Voté	3 076

Il est décidé que la commune verse à chaque association ou organisme cités ci-dessus, au prorata du nombre d'inscrits :

→ 15 € par enfant et par jour aux enfants inscrits durant les petites vacances scolaires au centre de loisirs de Bardouville mis en place par la MJC de Duclair.

→ 5,50 € (plus la réévaluation en fonction du résultat des comptes 2019 de l'association) par enfant et par jour aux enfants inscrits au centre de loisirs de l'association Dynamic Club 88 de Berville durant les vacances d'été.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 . délib n° 20

Mme le Maire informe les conseillers municipaux, que conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance du 1/04/2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice de compétences des collectivités territoriales et des EPCI et afin de faire face à l'épidémie du covid-19, le Maire peut procéder par délégation de plein droit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, au mandatement de subventions aux associations locales afin de leur permettre d'avoir la trésorerie nécessaire pour assurer leur fonctionnement,.

Toutefois, elle doit en aviser les conseillers municipaux lors de la prochaine séance de l'assemblée.

A ce titre, Mme le Maire précise qu'en date du 28 avril, elle a ordonné le mandatement des subventions au profit des associations locales suivantes, dans la limite des crédits votés en 2019.

ALCY 5300 € ; ASSOCIATION DES ANCIENS 4500 € ; CCAS 3000 €.

Après avoir fait état des dispositions mises en œuvre par délégation au Maire conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance du 1/04/2020, et après approbation du conseil municipal, Mme le Maire propose aux conseillers de procéder au vote des subventions pour l'exercice 2020.

Ont été votées à l'unanimité, les subventions suivantes :

COMITE DES FETES	4000
A L C Y	5300
UNC Anciens Combattants	200
ADMR	200
CLUB DES ANCIENS	4500
CLUB DE PÊCHE	500
COOPERATIVE SCOLAIRE YVILLE	700
AMICALE DES POMPIERS	150
USPI	300
CCAS	10 000
CHARITONS	400
DDEN secteur Le Trait-Duclair	20
Total subventions accordées	26 270

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2020. *délib n°21*

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2020, les taux d'imposition du Foncier bâti et du Foncier non bâti, votés en 2019.

Le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et décide de voter les taux pour l'année 2020 comme suit :

Taxes directes locales	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux votés	Produit attendu
Foncier bâti	223 600	21,00	46 956
Foncier non bâti	27 100	33,06	8 959
Total produit attendu			55 915

Au total du produit attendu, s'ajoute le produit prévisionnel de taxe d'habitation non compris dans le tableau susvisé. Celui-ci est de 35 781 €.

Au total le produit attendu en matière de fiscalité locale, inscrit au budget à l'article 73111 est de 91 696 € hors les allocations compensatrices.

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019. *délib n°22*

Considérant les résultats du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, votent les reprises des résultats suivants :

	Imputation comptable	Montant en euros
Résultat excédent d'investissement reporté	R 001	35 631,39
Résultat excédent de fonctionnement reporté	R 002	2 146 835,99
Virement à la section d'investissement	D 023	925 177,00
Virement de la section de fonctionnement	R 021	925 177,00

BUDGET PRIMITIF 2020. *délib n°23*

Mme Bienfait-Loisel présente le budget prévisionnel par chapitre.

Il est procédé au vote du budget primitif 2020, établi comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 565 000	Dépenses	990 000
Recettes	2 786 658	Recettes	990 000

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire salue le travail Madame Corinne Duparc pour son étroite collaboration à l'élaboration du compte administratif et du budget primitif. Elle la remercie également pour son investissement et son rôle primordial à la réussite de la mise en place du plan de continuité de l'activité communale durant la crise sanitaire liée au Covid 19

Autorisation de signer une convention avec la MJC de Duclair pour un accueil de loisirs durant le mois de juillet pour les enfants d'Yville-sur-Seine. *délib n°24*

Après en avoir délibéré les membres du conseil autorise madame le Maire à signer ladite convention avec la MJC de Duclair.

Désignation d'un coordinateur responsable de la collecte des données pour le prochain recensement de la population. *délib n° 25*

Le prochain recensement de la population se déroulera en janvier 6 février 2021. A ce titre, l'INSEE a d'ores et déjà pris contact avec les communes qui devront mettre en place ce dispositif. A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le Maire à opérer à la désignation d'un coordinateur.

Questions diverses :

Information concernant la reprise de la scolarisation rendue de nouveau obligatoire à partir du 22 juin 2020 après la mise en place d'un protocole sanitaire allégé, avec remise en place de la restauration scolaire et transport scolaire.

Le recrutement a eu lieu pour un renfort administratif.

Travaux du réseau d'eau ont été réalisés Allée du Grand jardin, les travaux de voirie concernant l'enrobé vont être effectués début juillet.